Image not found or type unknown

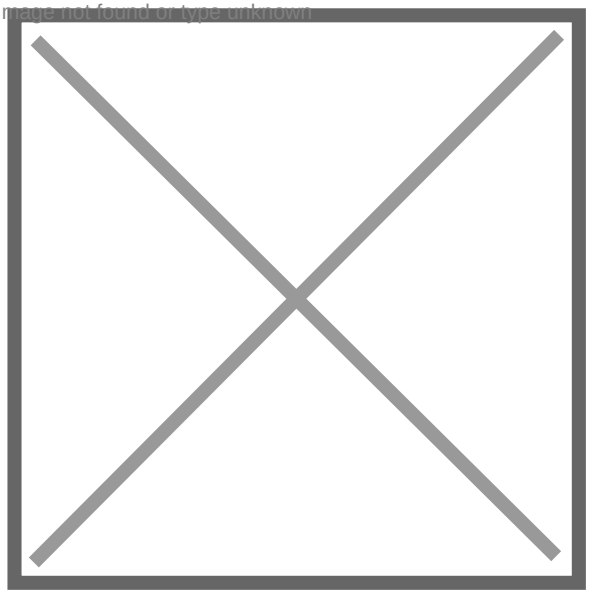

Viré d'une terrasse fermée

Par **pascal71x22**, le **24/06/2022** à **17:30**

Bonjour

Mardi lors de la fête de la musique j'ai commandé une bière avec un amis dans un bar dont la terrasse était pleine.

Comme le bar d'a coté était fermé mais avait laissé toutes ses tables et ses chaises sur la place devant son bar, nous nous sommes installé là ainsi que quelques autre clients.

Au bout de 10 minutes le "patron" du bar est passé et nous a demandé de décamper ainsi que les autres clients autour de nous au motif que l'on pouvait abimer son mobilier.

Est-il dans son droit?

Edité Pour clarifier: la place devant le bar fait partie de la voie publique. Les terrasses qui s'y installent font une demande à la Mairie. L'autorisation donne un droit de stationnement mais en aucun cas un droit de propriété.

Par **nihilscio**, le **24/06/2022** à **19:17**

Bonjour,

Il est dans son droit. C'est son bar, il est le maître des lieux. Ce bar est un local commercial donc un établisement recevant du public, à ne pas confondre avec lieu public. Comme dans

tout débit de boisson ou restaurant ne peut s'y installer que la clintèle et, lorsqu'il il est fermé, eh bien, il est fermé.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés